

Frais Arts-Études

Valides pour les inscriptions de l'année 2023-2024 seulement

Frais	S'applique à	Montant
Frais d'inscription	Tous les élèves	50,00 \$
Tarif de base Arts-Études (incluant surveillance, cours de groupe, cahiers et inscriptions aux examens, entre autres)	Tous les élèves	1 650,00 \$
Cours privé d'instrument principal 60 minutes par semaine (32 cours)	Les élèves du secondaire seulement	1 664,00 \$
Cours privé d'instrument principal 45 minutes par semaine (32 cours)	Les élèves du primaire seulement	1 248,00 \$
Cours privé d'instrument secondaire 30 minutes par semaine (30 cours)	Les élèves du secondaire qui le désirent seulement (facultatif)	780,00 \$
Frais de paiement par carte de crédit en ligne	Ceux qui choisissent de payer par versements automatiques sur carte de crédit en ligne seulement	2,2% de la facture

Des frais supplémentaires s'appliqueront dans les cas suivants:

- Location d'un instrument (tarif par mois, par session ou par année)
- Séances d'accompagnement (pratiques)
- Accompagnement lors d'un concert, concours ou toute autre prestation
- Achat de photocopies supplémentaires (24 copies incluses)
- Achat de cahiers supplémentaires en cas de perte (1 copie des cahiers de langage musical incluse)
- Inscriptions supplémentaires au Festival de musique du Royaume (l'inscription des groupes et du soliste en instrument principal est incluse)

Modalités de paiement

Vous avez le choix de payer en un ou plusieurs versements, sur un maximum de 12 mois (de juin à mai). Vous pourriez donc commencer à payer durant l'été afin d'étaler vos paiements au maximum (12 versements), ou encore payer seulement à partir du mois de septembre (9 versements). Nous demandons à ce qu'au moins la moitié de la facture soit réglée au mois de décembre avant le congé, et la totalité de la facture avant le 20 mai.

En ce qui concerne les modes de paiements offerts, les voici:

- Prélèvements préautorisés avec spécimen de chèque (recommandé)
- Virements Interac
- Paiements par carte de crédit sur place ou au téléphone
- Versements automatiques par carte de crédit en ligne (des frais de 2,2% s'appliquent)
- Paiement par carte de débit sur place
- Paiement en argent comptant
- Paiement par chèque
- Utilisation de bons CVS
- Utilisation d'un chèque-cadeau de l'AMJ
- Utilisation d'un crédit à votre compte ou au compte d'un autre membre de la même famille